



## **Politique d'admissibilité des parrains/marraines**

### **Principes directeurs**

Le Centre de parrainage civique de Québec reconnaît l'apport important des personnes qui désirent s'impliquer dans l'organisme comme parrain/marraine et est conscient que leur engagement citoyen envers une autre personne favorisera la participation et l'interaction sociale. La mixité citoyenne amènera une société plus ouverte et soucieuse de tous ses membres, peu importe leur vulnérabilité. Dans ce sens, cette politique se veut un guide dans une démarche personnelle de jumelage avec une personne ayant une incapacité.

### **Mission, Vision, Valeurs**

Le CPCQ s'est donné comme mission d'améliorer la participation sociale et citoyenne grâce à une relation de jumelage entre une personne bénévole (parrain/marraine) et une personne filleule vivant de l'isolement social en raison d'une problématique en santé mentale, d'une incapacité, physique ou intellectuelle ainsi qu'un trouble du spectre de l'autisme.

Il veut ainsi favoriser par ce jumelage une relation d'égalité et d'entraide où tant la personne bénévole que la personne filleule mise sur ses forces, ses capacités et son pouvoir d'agir dans une optique de réciprocité, d'acceptation de l'autre et de rétablissement.

Les actions posées contribuent à l'acceptation de la différence et à la lutte aux préjugés dans la communauté, ainsi qu'à la défense des droits des personnes vivant certaines incapacités, soutenant ainsi leur démarche vers une pleine citoyenneté.

À travers notre approche centrée sur les forces des personnes, nous privilégions :

- ✓ Le respect de la personne dans sa globalité et dans son processus de rétablissement.
- ✓ L'authenticité, la confiance et la réciprocité dans la relation de jumelage.

- ✓ L'entraide et l'engagement dans un objectif de sensibilisation et de transformation sociale.

### **Le parrain ou la marraine est une personne :**

- ✓ Autonome, empathique et respectueuse du rythme de l'autre dans son processus de rétablissement
- ✓ Ayant atteint un équilibre et une stabilité dans les différentes sphères de sa vie
- ✓ Qui est prête à s'engager envers un autre citoyen de sa communauté et ayant le goût de partager ses expériences et de créer des liens
- ✓ Qui adhère à la démarche d'évaluation en y participant activement (questionnaire d'évaluation, code d'éthique, philosophie du parrainage, vérifications policières, etc.)
- ✓ Qui est capable d'identifier ses forces et de reconnaître celles des autres en voyant l'humain au-delà de l'incapacité
- ✓ Qui adhère et comprend la pertinence de l'approche que le CPCQ préconise, soit le développement du pouvoir d'agir des membres
- ✓ Qui a le goût d'appuyer l'autre dans son itinéraire vers l'amélioration de sa qualité de vie, quelle qu'en soit la durée
- ✓ Qui accepte de travailler en collaboration avec les intervenants du CPCQ autant dans les suivis de jumelage, que dans sa présence à des rencontres de soutien et de support à son jumelage (groupes de paroles, formations, activités spéciales, etc.)
- ✓ Qui est membre en règle du Centre de parrainage civique de Québec.

### **Le processus de jumelage**

#### **1<sup>e</sup> étape : Offre téléphonique**

L'intervenant utilise la *fiche de renseignements téléphonique*. Il est important qu'elle soit complétée le plus adéquatement possible, car ces informations sont nécessaires pour la poursuite ou non du processus de jumelage. La personne recevra par courriel ou par la poste le document *Politique d'admissibilité des parrains/marraines* et un *feuilleton d'information sur les types de jumelage*, afin qu'elle puisse en prendre connaissance et suivre les étapes de sa démarche.

#### **2<sup>e</sup> étape : Rencontre d'évaluation**

Rencontre individuelle au bureau avec le *formulaire d'évaluation parrains/marraines* ainsi que tous les papiers inhérents au dossier.

#### **3<sup>e</sup> étape : Évaluation en équipe**

Rencontre de l'équipe d'intervention pour discussions et échanges sur l'offre de bénévolat et regarder les possibilités de jumelage; propositions de quelques

membres filleuls répondant aux attentes de la personne (voir au respect des critères d'admissibilité).

#### **4<sup>e</sup> étape : Inscription**

Inscription de la personne, vérification des références et des antécédents judiciaires. Il est important de noter que cette étape sera plus ou moins longue, dépendant du Service de police de la ville de Québec.

#### **5<sup>e</sup> étape : Pré-jumelage**

Appel à la personne pour présenter des possibilités de jumelage; si un choix est fait, démarches de pré-jumelage envers la personne filleule choisie; on cédule une rencontre à trois.

#### **6<sup>e</sup> étape : Jumelage**

Rencontre dans un lieu extérieur, dans le secteur de résidence des deux personnes si possibles. Discussions et échanges sur les goûts et intérêts de chacune, des disponibilités, et du fonctionnement général d'un jumelage. Le jumelage devient effectif lorsque le suivi de cette rencontre est effectué par téléphone aux deux personnes concernées.

#### **7<sup>e</sup> étape : Suivis de jumelage**

Dans les semaines suivant le début de son jumelage, la personne parrain/marraine est dans l'obligation de donner un compte-rendu succinct à l'intervenante de ses rencontres avec la personne filleule, dans le but d'en faire les ajustements s'il y a lieu et de vérifier si toutes les parties sont satisfaites. Ils seront espacés au fil du temps si le jumelage se déroule d'une manière satisfaisante pour les deux personnes.

**Le processus peut prendre fin à n'importe laquelle des étapes si l'équipe à l'intervention constate que la personne ne répond plus aux critères d'admissibilité.**